

Personnes en situation d'handicap : l'accessibilité des formations en langues

Oct 12, 2021



Un handicap, qu'il soit moteur, auditif, visuel, cognitif ou psychique, peut altérer le processus d'apprentissage d'une langue étrangère. Nous vous proposons un aperçu de différents aménagements possibles. Le but est d'offrir une formation qui correspond le plus possible aux personnes en situation de handicap.

Accessibilité et adaptabilité : connaître le handicap pour mieux le comprendre et l'appréhender

Chez Les Petits Bilingues, tous nos parcours de formations en langues sont accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH). Ils sont également adaptés à chaque personne.

Pour qu'une formation en langues soit accessible à une personne handicapée, il est nécessaire de passer par plusieurs étapes. Celles-ci garantissent de traiter efficacement la demande de formation de personnes en situation de handicap.

Il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il n'existe pas qu'une seule forme de handicap. Il existe de multiples handicaps, car le handicap est polymorphe. Celui-ci peut s'exprimer à des degrés différents selon la nature et le degré de la déficience.

Le handicap est souvent invisible. Il est encore malheureusement trop souvent associé au fauteuil roulant, symbole du handicap moteur.

Il y a alors une réelle nécessité de prendre connaissance du handicap avant le début de la formation. Le but est de l'intégrer dans la réflexion pédagogique de l'organisme de formation.

Première étape : informer l'équipe administrative

Avant le début de la formation et la finalisation de l'inscription, le stagiaire doit informer l'équipe administrative de son handicap. Ainsi la prise en charge est faite le plus tôt possible dans l'organisation de la formation.

Concernant le handicap de l'élève, l'équipe administrative devra informer l'équipe pédagogique. Le programme de la formation pourra être adapté en fonction des besoins spécifiques de l'apprenante. Tout adapter au handicap de l'apprenante reste la priorité des équipes.

Deuxième étape : préparer un programme adapté pour les personnes en situation de handicap

Premièrement, un diagnostic en amont est nécessaire. Il est effectué conjointement entre le responsable pédagogique et l'élève en situation de handicap (ou son accompagnant). Ainsi, ils pourront choisir ensemble les méthodes et les supports pédagogiques les plus appropriés.

Comme expliqué précédemment, une prise en compte précoce du handicap est fondamentale.

Pour l'apprenant, l'adaptation de ses cours est indispensable. Celle-ci doit avoir lieu avant le début de la formation. Il s'agit de créer une bonne dynamique d'apprentissage et une atmosphère de confiance.

Troisième étape : mettre en place les adaptations nécessaires pour les personnes en situation de handicap

Les locaux où se dérouleront la formation doivent pouvoir accueillir une personne en situation de handicap. Cela concerne le handicap moteur ou une mobilité réduite due à une maladie invalidante. Cependant si la formation se réalise 100% à distance, ce critère n'est pas à prendre en compte.

Handicaps psychiques et/ou cognitifs

Pour les handicaps psychiques et/ou cognitifs, les formations en langue ont également besoin de faire l'objet d'adaptations. Ces handicaps peuvent en effet se manifester par des difficultés de mémorisation, d'attention et/ou de compréhension. Ils peuvent également impliquer des dysfonctionnements spécifiques comme la dyslexie. Certains peuvent, en conséquence, altérer le processus d'apprentissage. La variété et la complexité de ces handicaps nécessitent l'élaboration d'un programme individualisé. La mise en place d'une méthodologie personnalisée est indispensable. En effet, le profil de l'élève doit avoir été défini avec précision au préalable. Pour ces types de handicap, les enseignantes doivent mobiliser leur capacité d'écoute, leur patience et leur empathie. Ces qualités sont tout aussi importantes que leur connaissance de la langue.

Par exemple, la répétition du même mot sous différentes formes et à l'aide de différents supports peut aider pour les problèmes de mémorisation. Pour les difficultés de concentration, on peut mettre en place des exercices plus courts et fractionnés.

Handicaps visuels

Dans le cas d'un handicap visuel, les supports audio de toutes sortes – notamment la musique, les livres audio, les podcasts etc, seront à privilégier. Leur utilisation favorise la compréhension orale et améliore la prononciation pour une personne atteinte d'une déficience visuelle importante.

Les Petits Bilingues propose des cours en visioconférence, en 1-to-1 avec un formateur natif. Mais si la caméra n'a pas d'utilité, les cours par téléphone seront privilégiés. Une personne malvoyante recevra les documents par mail. Ceux-ci pourront être réédités avec une police adaptée afin d'être imprimés par l'étudiante.

Handicaps auditifs

Pour les handicaps liés à l'audition, l'enseignante devra adapter le volume de sa voix. Il ou elle adaptera également son rythme aux capacités d'écoute de l'élève. Cette fois-ci, l'utilisation d'une caméra lors des cours en visioconférence peut grandement faciliter la compréhension.

De plus, les supports écrits et visuels seront privilégiés. Il peut s'agir de l'utilisation d'enregistrements vidéo sous-titrés dans la langue étudiée.

La messagerie instantanée par écrit (Skype, WhatsApp etc.) permettra une bonne communication. La qualité ou le volume du son pourrait ne pas être appropriés à la capacité auditive de l'élève. Dans ce cas, notre organisme trouvera la solution.

Enfin, si l'apprenante est sourde, la formation en langues pourra se faire principalement à l'aide de documents écrits, transmis par courrier électronique ou via un espace en ligne partagé (Google drive, Discord...).

Prise en charge de la formation des personnes en situation de handicap



Tous les travailleurs restent éligibles au Compte Personnel de Formation, handicapés comme valides. Pour plus d'informations sur le CPF, nous vous invitons à lire [cet article sur le sujet](#).

De plus, l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) peut apporter des financements complémentaires pour les personnes avec un handicap.

Source : cet article s'inspire du Guide Handicap et Formation de l'AGEFIPH.